

Flash Olive



RAVAGEURS ET MALADIES DE L'OLIVIER

	Observations	Stratégie
RAVAGEURS		
Mouche de l'olive	Vol en forte augmentation sur le réseau, stade très sensible.	<p>Sur vergers d'olive de table : Maintenir une protection : - soit une barrière physique : avec 1 passage à 30 kg/ha (Sokalciarbo wp) à renouveler tous les 20 à 25 jours. Associer un adjuvant type Helioterpène film à 0,20 % (Cf. mode d'emploi Flash n° 3) - ou Insecticide Deltaméthrine</p> <p>Sur vergers d'olive à huile : Maintenir votre protection avec une barrière physique (Sokalciarbo wp) environ 20 à 25 jours après la première application sauf si lessivage (pluie > 25 mm).</p>



PERMANENCES TECHNIQUES SUR LE QUAI

Dates	horaires	Mois	Activité
Mardi 5 septembre	14 h à 18 h	Septembre	Lucques vertes
Mardi 12 septembre			
Jeudi 14 septembre			
Mardi 19 septembre			
Jeudi 21 septembre			
Mardi 26 septembre			
Jeudi 28 septembre		Octobre	Lucques vertes et Picholines vertes
Jeudi 5 octobre			
Mardi 10 octobre			
Mardi 17 octobre			
Mardi 24 octobre			
Mardi 31 octobre		Novembre	Huiles d'olives Lucques noires
Mardi 7 novembre			
Mardi 14 Novembre			



CODE COULEUR : OUTIL D'AIDE À LA RÉCOLTE DES LUCQUES

C'est la coloration du fruit qui permet d'estimer la maturité pour déclencher la date de récolte.

Cette coloration représente les principaux critères de qualité des olives :

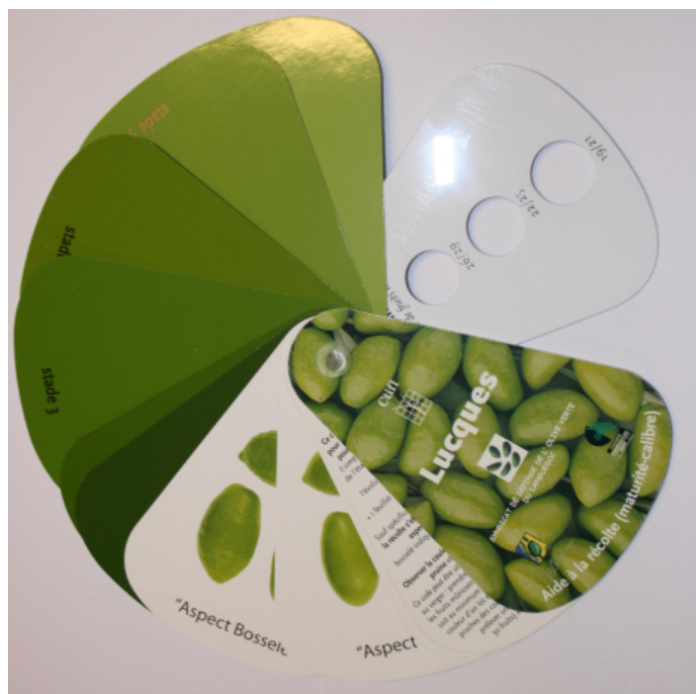
- la fermeté
- la teneur en huile
- le rapport chair/noyau
- la fibrosité

Le code couleur comporte aussi un gabarit des calibres R, SR, et S pour appréhender le calibre dominant .

Cela ne donne qu'une idée du calibre et permet aux cueilleurs d'avoir des repères en début de campagne.

Pour la variété Lucques, 6 coloris de vert déterminent la maturité du fruit. D'autres critères comme l'aspect complètent ce code. Il est disponible auprès du SOPA et vendu au prix de 12 € au magasin de la Coopérative l'Oulibo.

Deux couleurs, n° 4 et 5, réunissent les meilleurs critères pour l'obtention d'une Lucques du Languedoc de qualité organoleptique optimale.



IRRIGATION

Maintenir l'irrigation sur les vergers d'olive de table pendant la récolte en fonction des réserves et du type de sol.

La demande en irrigation s'avère nécessaire afin d'éviter le flétrissement des olives après récolte, de plus entre deux passages l'augmentation de calibre est importante.

Pour information : La demande en irrigation est d'environ 6 mm/jour en ce moment sur les vergers d'olive de table et d'environ 3 mm/ jour sur les vergers d'olive à huile.

Rappel : Une pluie n'est efficace qu'au-delà de 20 mm. Les sols étant sur de nombreux secteurs largement déficitaires en eau, le maintien des irrigations est fortement conseillé.



FERTILISATION







Sur vergers adultes ayant fortement produit, un apport d'azote après récolte quand les sols sont encore chauds améliore le retour à fleurs pour l'année qui suit.

Cela facilite la mise en réserve.

Prévoir un apport d'Urée d'environ 70 kg/ha soit environ 30 unités d'azote.

Annexe : Produits Olivier PFI + bio

Source : Sud Arbo 2023

Maladie ou ravageur	Substance active	Spécialité commerciale	Dose / hl (sur la base de 1000 l/ha)	Dose/ha autorisée ou préconisée	DAR (jours)
Mouche de l'olivier	Lambda-cyhalothrine	KARATÉ ZÉON		0,110 l	7
	Deltaméthrine	DECIS PROTECH	0,083 l		7
	Spinosad  	SYNEIS Appât		1,2 l	7
	Kaolin  	ARGICAL PRO / ARGI NATURE		30 kg	28
		SURROUND WP		30 kg	28
		SOKALCIARBO WP		30 à 60 kg	-
	Pièges (deltaméthrine)  	FLYPACK DACUS		100 pièges	-



avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Technicienne : Christine Agogué 06 26 47 80 33 / christine.agogue@aude.chambagri.fr

Directeur de publication : Philippe Vergnes - Chambre d'agriculture de l'Aude - Z. A. de Sautès à Trèbes - 11878 CARCASSONNE Cedex 9 - services.generaux@aude.chambagri.fr - Tél. : 04 68 11 79 79 - Fax : 04 68 71 48 31 - **Comité de rédaction** : Chistine Agogué. Photos© CA11 - Edité par la Chambre d'agriculture de l'Aude - Juillet 2023

La Chambre d'agriculture de l'Aude est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. S'il existe, le BSV est disponible sur le site Internet de la Chambre de l'agriculture ou sur demande. Un rappel des techniques alternatives et consultable dans le « Guide des alternatives » téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture. Pour le respect des bonnes pratiques et des conditions réglementaires, veuillez vous référer au « Guide des Bonnes Pratiques Phytosanitaires » téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture.